

Aux banques membres

Coronavirus : régime spécial de cautionnement / soutien aux PME en difficulté de liquidité

Mesdames, Messieurs,

Lors de la séance de ce jour, le Conseil fédéral a notamment approuvé une mesure à effet immédiat visant à soutenir les petites et moyennes entreprises (PME) en difficulté de liquidité.

Dans le cadre du régime de cautionnement, les PME peuvent demander une garantie auprès des coopératives de cautionnement reconnues par la Confédération. Ces coopératives se portent garantes de crédits pouvant s'élever jusqu'à CHF 1 million. La Confédération assure jusqu'à 65% le risque de perte. Les coopératives couvrent elles-mêmes 35 % du risque de perte. A ce jour, le volume des cautionnements s'élève à environ CHF 334 millions (brut). Jusqu'à la limite supérieure légalement définie, de nouvelles garanties d'environ CHF 590 millions peuvent encore être émises.

En vertu de la décision de ce jour, le Conseil fédéral augmente de CHF 10 millions sa contribution aux frais administratifs, jusqu'à la fin de l'année 2020, allégeant ainsi la charge des PME (taxes d'examen des demandes et primes de risques).

Vous trouverez de plus amples informations sur le régime spécial de cautionnement sur [l'aide-mémoire du SECO](#) et ainsi que sur le [site internet des coopératives de cautionnement](#).

Nous demandons à nos banques membres d'informer tous les services concernés de la mesure avec effet immédiat prise par le Conseil fédéral (p. ex. les conseillers à la clientèle entreprises et les services chargés de l'évaluation et de l'octroi des crédits).

Nous vous remercions de votre coopération. Pour tout renseignement complémentaire, veuillez-vous adresser aux [coopératives de cautionnement régionales](#).

Veillez croire, Mesdames, Messieurs, à l'expression de notre considération distinguée.
Association suisse des banquiers

Markus Staub

Remo Kübler

Kontakt: remo.kuebler@sba.ch